

Formulaire d'inscription

Formation 2 : LPTAA : Préparation et cheminement de demandes à la CPTAQ

Nouveauté

Projet de loi 103 en vigueur le 9 décembre 2021 / Décret 1458-2018, règlement en vigueur le 24 janvier 2019

Laval

À venir ...

Québec

À venir ...

Printemps 2022 → ☐ Le 21 avril 2022

☐ Le 5 mai 2022

Automne 2022 → ☐ Le 1^{er} décembre 2022

☐ Le 17 novembre 2022

Pré-requis : Avoir suivi la Formation 1 « LPTAA et ses règlements connexes » offerte par Cécile Demers

Année : _____ Ville : _____

Horaire : De 8 h 30 à 17 h 00

Contenu de la formation : La formatrice, Cécile Demers, urbaniste, géographe et consultante en urbanisme pour *cd urbanistes-conseils*, présente, à partir de ses cas pratiques, comment elle prépare une demande d'autorisations à adresser à la CPTAQ. Cette formation permet de mieux comprendre les critères de décision de la LPTAA applicables aux demandes d'autorisations, d'acquérir des aptitudes dans la préparation et la présentation de demandes d'autorisations à la CPTAQ et, parallèlement, de déclarations à la CPTAQ, de démystifier les démarches à faire auprès de la CPTAQ et des autres intervenants et de se familiariser avec le cheminement de ces demandes et la stratégie à privilégier.

Principaux thèmes traités : Informations clés sur le site de la CPTAQ, fonctions de la CPTAQ, pouvoirs de la CPTAQ et de ses membres, pouvoir du Gouvernement et de l'Association accréditée, objet de la LPTAA et contexte des particularités régionales, critères de décision, recherche d'un « *espace approprié disponible* », demandes d'autorisations assimilées à une exclusion, différentes façons d'intervenir dans une demande, contenu du formulaire et du rapport de justification, impacts d'une exclusion ou inclusion / réinclusion antérieures et d'une demande à portée collective, recevabilité d'une demande d'autorisations, à qui transmettre la demande, demande de recommandation pour la CPTAQ, cheminement d'une demande d'autorisations, analyse du « *Compte rendu et orientation préliminaire* », décision CPTAQ et conditions s'y rattachant, rencontre CPTAQ et observations écrites, changement de l'orientation préliminaire, comment savoir si un usage est agricole ?

Les personnes présentes recevront les documents de formation, incluant l'attestation de participation.

Inscription : Employeur / Entreprise / Organisation : _____

Nom du participant : _____ Profession : _____

Fonction en milieu de travail : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____ Poste : _____ Courriel : _____

Coût : Le coût est de 609.37 \$, incluant les frais de formation et de reproduction des documents ainsi que le repas du dîner (530 \$) et les taxes TPS 72748 0899 (25.50 \$) et TVQ 1224537031 (52.87 \$).

1^{re} **Pour réserver :** Compléter et faire parvenir ce formulaire d'inscription à : smorin@cdurbanistes-conseils.com

2^e **Transmettre, par la poste :** Ce formulaire complété accompagné de votre paiement par chèque, daté au plus tard 7 jours précédant la date de la formation, libellé à l'Ordre de **Formations Cécile Demers inc.** et posté au :

C.P. 70, Coteau-du-Lac BDP, Coteau-du-Lac, Québec, J0P 1B0

Le formulaire et la copie de votre chèque servent de preuve de paiement.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec Sylvie Morin au 450-763-1700.

Allergie et intolérance : Non [] Oui [] Si oui, veuillez spécifier : _____

Politique d'annulation : La formatrice se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants s'avère insuffisant. Dans ce cas, le paiement reçu sera remboursé en totalité. Le participant peut annuler son inscription sans frais plus de 7 jours avant la date de la formation. Par contre, si l'annulation est faite entre le 7^e et 3^e jours avant la date de la formation 50 % des frais seront chargés et si l'annulation est faite 3 jours ouvrables et moins avant la date de la formation 100 % des frais seront chargés.

Signature du participant : _____ Date : _____